

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Alain Charbonnier, Prunella Carrard, Irène Buche, Mathilde Captyn, Roger Deneys, Anne Emery-Torracinta, Aurélie Gavillet, François Lefort, Marie Salima Moyard, Olivier Norer, Brigitte Schneider Bidaux, Lydia Schneider Hausser, Elisabeth Chatelain et Christine Serdaly Morgan

Date de dépôt : 8 février 2010

Proposition de résolution

Ne nous moquons pas des chômeurs en fin de droit ! Oui à une indemnisation fédérale passant de 400 à 520 jours !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'un taux de chômage supérieur à 5% sur les six derniers mois permet de prolonger le délai pendant lequel les sans-emploi bénéficient des indemnités fédérales, moyennant une participation cantonale à hauteur de 20% ;
- la récente décision du Conseil d'Etat de ne pas souscrire auprès des autorités fédérales une prolongation de 120 jours de la durée du chômage, qui passerait ainsi de 400 à 520 jours tels que l'ont fait les cantons de Vaud, Neuchâtel et Jura ;
- l'argumentation développée par le Conseil d'Etat axant spécifiquement l'aide aux chômeurs en fin de droit sur des mesures cantonales performantes de réinsertion alors que les résultats de celles-ci sont quantitativement en inadéquation avec le nombre de chômeurs ayant épuisé leurs indemnités fédérales (environ 5'000 personnes concernées en 2009 contre 324 personnes placées en emploi de solidarité - fin décembre et 389 contrats ARE contractés) soit seulement 14,2% de réussite ;

- que le programme cantonal d'emploi formation (PCEF), environ 550 personnes en bénéficient, ne respecte pas, pour certains, le niveau de revenu minimum et donc le principe d'équité ;
- que les personnes arrivant en fin de droit sont particulièrement fragiles et vulnérables, à témoin le nombre de familles monoparentales et le nombre de personnes concernées sans formation qualifiante ou/et reconnue ayant des parcours professionnels chaotiques et peu ou pas valorisants sur le marché du travail ;
- que le nombre de personnes arrivant en fin de droit va très probablement fortement augmenter dans les mois qui viennent, résultat unanimement reconnu et inévitable de la crise financière internationale de fin 2008 (ces personnes ont bientôt épuisé les 400 jours d'indemnités) pour les personnes qui ont été licenciées à cette période ;
- le risque accru de paupérisation que cet état de fait engendre, à témoin les 3'000 personnes en moyenne qui chaque mois bénéficient de l'aide sociale auprès de l'Hospice Général ;
- que, même s'ils retrouvent un emploi, les anciens chômeurs restent particulièrement vulnérables car les nouveaux emplois sont bien souvent temporaires, à temps partiel, sur appel avec des niveaux de salaire plus faibles que ceux de la population active,

invite le Conseil d'Etat

à solliciter, sans aucun délai, l'augmentation de 400 à 520 jours de la durée d'indemnisation de l'assurance-chômage auprès de autorités fédérales compétentes tout comme l'ont fait les cantons de Vaud, Neuchâtel et Jura.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 3 février 2010 stipule entre autre que : « Le Conseil d'Etat a fait part de son soutien au projet, soumis à une procédure de consultation urgente par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), consistant à prolonger la durée maximale d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Le Seco souhaite porter de 18 à 24 mois la durée maximale d'indemnisation RHT, du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2011. Les prévisions conjoncturelles ne permettant pas de tabler sur un retour de la croissance mondiale avant plusieurs mois, cette mesure s'avère sensée ».

Or, dans le même communiqué le Conseil d'Etat affirme : « ne pas solliciter l'augmentation de 400 à 520 jours de la durée d'indemnisation de l'assurance-chômage. Contrairement à la plupart des autres cantons, Genève dispose de puissants instruments de réinsertion en faveur des chômeurs arrivant au terme de leur durée d'indemnisation. Ces instruments – en particulier l'allocation de retour en emploi (ARE) et les emplois de solidarité (EdS) – ont permis, malgré la crise, de réduire le nombre de personnes parvenant en fin de droits (523 par mois en 2006, 504 en 2007, 445 en 2008 et 409 en 2009). Bien que ces mesures soient entièrement financées par le canton de Genève, le Conseil d'Etat préfère investir dans la réinsertion rapide des chômeurs plutôt que de retarder le processus de 120 jours ».

Il est fondamental de relever l'incohérence de ces deux déclarations puisqu'il est expressément fait mention de « **prévisions conjoncturelles ne permettant pas de tabler sur un retour de la croissance mondiale avant plusieurs mois** ». Dès lors, comment prendre en considération de « puissants instruments » de réinsertion pour les chômeurs en fin de droit, aujourd'hui si « puissants » que seul 14,2% des personnes en bénéficie, alors que les prévisions conjoncturelles sont plus que moroses ? De plus, un décalage dans le temps existe entre le moment où les personnes arrivent au chômage et le moment où celles-ci arrivent en fin de droit. Cette force d'inertie n'a pas encore montré tous ces effets, si bien que le nombre de chômeurs en fin de droit va augmenter sensiblement durant les prochains mois, voire les deux prochaines années. Dès lors, comment peut-on tabler uniquement sur le développement de mesures d'insertion alors que celles en vigueur actuellement, si « puissantes », ne remplissent de loin pas les attentes

et les besoins (environ 5'000 personnes concernées en 2009 contre 324 personnes placées en emploi de solidarité et 389 contrats ARE contractés), soit 14,2% de réussite ?

A ces questionnements s'ajoute le constat que le Programme cantonal d'emploi formation (PCEF) dédié aussi aux personnes en fin d'indemnisation fédérale ne respecte pas le niveau de revenu minimum et donc le principe d'équité. Ceci a donc pour conséquence que certains bénéficiaires de cette mesure sont contraints de solliciter l'aide sociale. La remise en question de la puissance de cette mesure cantonale, qui touche environ 550 personnes annuellement, peut donc largement être mise en cause.

Les recours à l'aide sociale n'ont cessé de croître ces dernières années. Les laissés-pour-compte augmentent d'autant plus les personnes déjà fragilisées par une situation de famille défavorable (les femmes en particulier) qui voient leur situation se péjorer parfois inexorablement. La population étrangère est aussi particulièrement touchée, tout autant que les personnes sans formation ou sans formation qualifiante ou/et reconnue.

L'OCSTAT, dans un communiqué de presse du 15 décembre 2009, signifiait : « Bien que l'économie du canton soit sortie «techniquement» de la récession au deuxième trimestre 2009 – son produit intérieur brut (PIB) a progressé après quatre trimestres de reculs successifs – et que la masse salariale versée à Genève soit toujours en augmentation, le marché du travail évolue négativement. Le nombre d'emplois est désormais en légère baisse et le taux de chômage continue de progresser. L'effectif des personnes ayant fait l'objet de licenciements collectifs reste élevé. Il en va de même des personnes concernées par des préavis d'autorisation de réduction d'horaire de travail, même si, en novembre 2009, leur nombre est en recul par rapport à ceux observés ces derniers mois. Globalement, la situation sur le marché du travail ne devrait pas s'améliorer sensiblement en 2010 ».

La Chancellerie d'Etat, le 8 février dernier, communiquait : « La Suisse et notre canton connaissent une hausse du chômage en janvier. Le taux s'établit à 7,3% à la fin du mois de janvier 2010, contre 7,2% en décembre 2009. Au plan suisse, le taux de chômage progresse également et passe à 4,5%. Dans notre canton, cette hausse se traduit par 239 chômeurs de plus à 16'619 à fin janvier, soit une hausse de 1,5% par rapport au mois de décembre 2009. Cette progression est à peine plus basse que le taux de progression observé sur le plan suisse (+1,8%) durant la même période.

L'ensemble des demandeurs d'emploi s'élève à 22'213, soit une augmentation de 146 en un mois (+0,7%). En comparaison annuelle (janvier 2009-janvier 2010), l'effectif des chômeurs progresse de 18,8% à Genève

(+36,9% au plan suisse), celui des demandeurs d'emploi de 18,2% (+36,9% au plan suisse) ».

Force est donc de constater, que les mesures cantonales proposées jusqu'ici sont loin de répondre aux préoccupations d'une insertion de qualité car, toutes confondues, elles ne sont profitables qu'à un millier de personnes, soit 20% des besoins qui, à l'exception de l'ARE, maintiennent les bénéficiaires notamment dans une situation fragile en termes économiques pour les EdS et en plus, pour les PCEF, de durée limitée de la mesure à 6 mois maximum, obligeant certains à demander l'aide sociale. De puissance il n'y a donc que le terme.

En conclusion, il y a urgence à obtenir l'aide de la Confédération comme la loi fédérale l'autorise, à l'instar des cantons de Vaud, Neuchâtel et Jura, pour prolonger la durée d'indemnisation fédérale de 400 à 520 jours. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les députées et les députés, à soutenir cette résolution.